



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 décembre 2023

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-troisième session

19 juin-14 juillet 2023

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par International Catholic Child Bureau, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 mai 2023]

---

\* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



## **L'impérieuse nécessité de vulgariser le « Code 22 » pour lutter contre la violence en milieu scolaire en République démocratique du Congo**

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a adopté en juin 2021 le Code de bonne conduite du personnel enseignant, dit « Code 22 » en référence au nombre d'articles qu'il contient. Sous diverses formes, la violence est présente en milieu scolaire en République démocratique du Congo. Les châtiments corporels et autres violences physiques et psychologiques ainsi que les abus, le viol et les violences sexuelles minent le parcours scolaire de beaucoup d'élèves congolais, notamment les filles. Ces violences sont à l'origine de l'échec scolaire, de l'abandon et de la perturbation du cursus scolaire de beaucoup d'élèves.

Selon une étude menée par le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et le Groupe des Hommes Voués au Développement (GHOVODI) dans la Province du Nord Kivu, le personnel enseignant est souvent auteur de multiples violences à l'égard des enfants en milieu scolaire. Ces faits révélés par l'étude sont corroborés par différents rapports du Cluster Education. Au mépris des lois, notamment la loi N°006/018 et 006/019 portant répression des actes des violences sexuelles et la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, les enseignants continuent d'exercer de la violence sur les élèves à qui ils sont censés apprendre à lire, à écrire, à compter et à être des citoyens responsables de demain.

Quant au Code 22, force est de constater qu'il n'est pas du tout connu des acteurs principaux du système éducatif congolais, notamment les enseignants, le personnel éducatif, les inspecteurs du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, et Technique (EPST), les agents des Divisions des Affaires Sociales (DIVAS) et des Divisions provinciales du genre, de la famille et de l'enfant, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes. Le Code prévoit, encadre et punit pourtant les violences basées sur le genre, les violences physiques, les violences psychologiques, les violences sexuelles, les violences économiques et l'exploitation sexuelle, l'abus sexuel, le harcèlement sexuel et la maltraitance dans le cadre scolaire.

Au regard de ce qui précède, le Bureau International Catholique de l'Enfance, le Groupe des Hommes Voués au Développement (GHOVODI) et le Programme d'Encadrement des Enfants de la Rue (PEDER) appellent le gouvernement congolais ainsi que les autorités politiques et les instances en charge de l'éducation dans les Provinces du Nord et du Sud Kivu à :

1. Veiller à ce que l'acte d'engagement qui fait partie intégrante du Code soit dûment signé par tous les enseignants des établissements tant du secteur public que privé d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ;
2. Décliner le Code en outils pratiques et visuels de formation continue pour les enseignants ;
3. Organiser des sessions de formations destinées au personnel enseignant basées sur le Code 22 ainsi que les autres instruments relatifs à l'interdiction de la violence sur les apprenants de la part des enseignants ;
4. Intégrer dans la formation initiale des enseignants un module sur le Code 22 ainsi que la prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire ;
5. Mobiliser le monde éducatif avec des campagnes de sensibilisation sur les dispositions du Code 22.

---

Groupe des Hommes Voués au Développement (GHOVODI) et Programme d'encadrement des enfants de la rue (PEDER), une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.

1. Documentation de cas relatifs à l'impact de la violence et de la précarité sur l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants à Goma et à Nyiragongo au Nord Kivu en République démocratique du Congo, BICE-GHOVODI, Décembre 2020, pp. 23-27.
2. Stratégie du Cluster Education, République Démocratique du Congo 2022-2023.